

# La tribune de Drouant

N° 3

4<sup>ème</sup> trimestre  
2007

## Liste des articles :

- Conseil d'Administration du lycée : élections le 12 octobre 2007
- Parents-délégués de classe
- Modalités des élections
- De l'importance du Conseil d'Administration
- Attention : B.T.S. accès limité
- Réponse aux questions des lecteurs
- A propos
- Interview de Monsieur Gilles Blasco, Chef de travaux
- Bulletin d'adhésion

## Directeur de la publication :

Philippe Baudoin

## Adresse :

8 rue d'Ulm  
75005 Paris

## Imprimeur :

Philippe Baudoin  
8 rue d'Ulm  
75005 Paris

## Récépissé de déclaration :

n° 7204

*Le journal des parents d'élèves FCPE du lycée des métiers Jean Drouant*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE Elections le 12 octobre 2007

### Pourquoi voter ?

Pour réaffirmer que les parents d'élèves sont attentifs à l'éducation et assurent ainsi leur rôle.

Pour confirmer votre intérêt pour la qualité de l'enseignement dispensé et ses débouchés.

### Pour qui voter ?

Le Conseil Local DROUANT MEDERIC de la F.C.P.E.a été créé expressément pour répondre aux enjeux de l'établissement (pérennité de la structure, moyens pédagogiques et matériels, etc.) qui sont intimement liés à la qualité de la scolarité de l'élève.

La F.C.P.E., première fédération nationale des parents d'élèves siège à toutes les instances participatives de l'Education Nationale. Les propositions émises dans l'intérêt des élèves et du lycée sont ainsi soutenues activement (infirmière à plein temps, création d'une étude surveillée, travaux de rénovation, etc.).

### La F.C.P.E. DROUANT MEDERIC :

- développe tout au long de l'année au sein de l'établissement des actions d'écoute, d'information, de dialogue ;
- souhaite initier des actions complémentaires de prévention (drogue, alcoolisme, Sida, tabac, etc.) ;
- organise avec l'ensemble de la communauté éducative des événements culturels permettant aux élèves d'améliorer ainsi l'expression et la communication ;
- soutient un enseignement professionnel et technologique de qualité intégrant la culture générale et valorisant les diplômes obtenus ;
- œuvre avec les organisations professionnelles dans l'élaboration d'une charte qualité des stages ;
- rappelle que la loi dispose que l'éducation est la première priorité nationale, et doit être gratuite. Le coût financier des études professionnelles et technologiques, trop lourd, est en totale contradiction avec ce principe, le tout afin que chaque élève ait des chances égales, quelles que soient ses origines sociales, culturelles ou confessionnelles.

**MERCI DE SOUTENIR PAR VOTRE VOTE CES PROPOSITIONS.**

Philippe Baudoin  
01 43 29 54 95 ou 06 83 18 89 54  
email : baudoinph.avocat@noos.fr

Betty Bouchard-Lambert  
01 40 11 85 22 ou 06 67 33 68 54  
email : bettybl@noos.fr

**FCPE - Conseil local  
Drouant-Médéric  
8 rue d'Ulm  
75005 Paris**

TELEPHONE :  
06 83 18 89 54  
06 67 33 68 54

TELECOPIE :  
01 42 27 60 32

MESSAGERIE :  
baudoiph.avocat@  
noos.fr  
bettybl@noos.fr

---

Rejoignez -nous



### Parents-délégués de classe

Deux parents d'élèves désignés par les associations sont membres de chaque conseil de classe.

Etre parent délégué, c'est être non seulement le témoin de l'éducation reçue par les élèves, mais également un acteur important de celle-ci, en développant un dialogue constructif avec le corps professoral et l'administration dans un seul souci de qualité de la scolarité.

Le rôle des parents et celui des enseignants sont étroitement complémentaires dans l'action éducative.

Les parents en effet sont membres à part entière de la communauté éducative et à ce titre, participent à la vie et aux projets de l'établissement.

N'hésitez pas, la F.C.P.E. vous apportera les informations nécessaires pour valoriser votre rôle au sein de la classe.

Un dossier complet vous sera remis et nous vous apporterons les réponses aux questions que vous vous poserez.

Nous vous confirmons également que les parents-délégués sont désignés pour toutes les classes de l'établissement, y compris les M.A.N., mais à l'exclusion des BTS.

### Modalités des élections

Chaque parent d'élève, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur, sauf en cas de retrait de l'autorité parentale.

Si vous n'avez pas reçu les documents vous permettant de voter, il convient de prévenir l'administration de l'établissement et/ou nous alerter de cette difficulté.

Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste. Le panachage et la radiation ne sont pas autorisés et le vote serait alors nul.

Le vote s'effectue par correspondance ou sur place (bureau de vote le vendredi 12 octobre de 14 à 18 h).

### De l'importance du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'un Établissement Public Local d'Enseignement (E.P.L.E.) est paritaire et se compose, outre de plein droit des représentants de l'administration, d'élus pour un tiers issus du personnel de l'établissement et pour un tiers des parents d'élèves (5) et des élèves (4).

Le Conseil d'Administration est une structure de discussions et de dialogue mais également de décisions qui peuvent avoir un effet important, tant sur l'avenir du lycée que sur le vécu quotidien de l'élève : projet d'établissement, règlement intérieur, mesures d'hygiène et de sécurité, budget, marchés, répartition des dotations horaires d'enseignement, tarifs de la cantine, information des parents...

Comme vous le constatez, votre vote et son sens sont importants.

### Attention : B.T.S. accès limité

La création pour cette rentrée d'une classe supplémentaire de M.A.N. (mise à niveau) au sein du lycée et les difficultés, voire l'impossibilité pour plusieurs élèves du lycée bacheliers (2006-2007) de s'inscrire dans un établissement public parisien en B.T.S. motivent la présente mise au point.

Le lycée des Métiers de l'Hôtellerie Jean Drouant ouvre pour 2007/2008 (sous réserve d'ajustement) :

- 3 classes de terminale technologique : 56 élèves
  - 3 classes de mise à niveau : 88 élèves
  - 1 classe de BAC pro, : 20 élèves
- soit 164 élèves au total.

Chaque élève titulaire du Bac Technologique ou du Bac Pro avec mention bien ou ayant réussi son année de M.A.N. a le droit de déposer un dossier d'admission pour accéder au Brevet de Technicien Supérieur.

Or, l'établissement ne dispose en 1<sup>ère</sup> année de B.T.S. que de 96 places (4 classes) sachant que de nombreux candidats extérieurs au lycée se présentent et peuvent revendiquer ce même droit d'inscription à ce niveau.

A la rentrée 2007/2008, 25 élèves ont été intégrés.

Si la pratique démontre l'existence d'un pourcentage d'élèves réorientant leurs études ou entrant dans la vie active, il en résulte néanmoins un déficit quantitatif réel de l'offre par rapport à la demande.

A ce stade, deux conceptions s'opposent :

- soit considérer que la création d'une classe de M.A.N. supplémentaire, sans en assumer les conséquences, a pour effet d'accroître la sélection des étudiants ;
- soit considérer que chaque élève titulaire du diplôme requis (seul élément objectif incontestable) a le droit de poursuivre ses études.

Le législateur a, sans ambiguïté, répondu à ce dilemme dans le code de l'Education Nationale en affirmant ces principes : « Art. L 612-2 » « Le premier cycle de l'enseignement supérieur est ouvert à tous les titulaires du Baccalauréat (...). Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix ayant son siège dans le ressort de l'Académie où il a obtenu le baccalauréat (...) ».

Ce texte est conforté par le nouvel article 7 du décret du 9 mai 1995 confirmant que l'admission des bacheliers technologiques dans une section de techniciens supérieurs fait l'objet d'un examen prioritaire (...).

Dans ce sens, les élèves du Lycée des Métiers de l'Hôtellerie Jean Drouant ont choisi leur filière spécialisée, professionnelle et technologique en poursuivant et réussissant des cycles de trois ans (BTH), quatre ans (Bac Pro) ou un an (M.A.N.).

Nous ne sommes plus en présence d'élèves s'interrogeant sur le sens de leurs études ou d'une option par défaut.

Ils ont prouvé leurs compétences et leur motivation, attestant également de la qualité de l'enseignement dispensé au sein de l'établissement.

Le corps professoral a ainsi, avec compétence, tiré sans distinction l'élève vers le haut.

Il s'agit là de la philosophie première de l'éducation.

Le problème est d'autant plus criant que :

- le Lycée Guillaume Tirel (l'autre établissement hôtelier parisien assurant les B.T.S.) présente les mêmes caractéristiques ;
- le secteur de l'activité de l'hôtellerie-restauration souffre d'une pénurie de main d'œuvre y compris qualifiée.

Alors des solutions s'imposent, la première d'entre elles est simple :

- le Lycée des Métiers de l'Hôtellerie Jean Drouant peut contractuellement (convention Académie de Paris - Région IDF et APHRL) accueillir 684 élèves alors que son effectif à ce jour n'est que de 589 élèves,
- le Lycée Guillaume Tirel, inauguré en septembre 2006, a été créé pour accueillir 650 élèves, effectif non atteint à ce jour, d'autre part.

C'est pourquoi la F.C.P.E. saisit les instances académiques afin que les moyens indispensables soient dégagés pour la création a minima d'une nouvelle classe de B.T.S., rendant effective la plaquette de l'établissement qui précise (page 13) : « pour les élèves titulaires d'un baccalauréat technologique, la suite logique est l'entrée en classe de B.T.S. ».

Gageons que les principes soient respectés à un moment où de surcroît :

- un reflux de la population étudiante est constaté,
- Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur, déclarait dans le Monde de l'Education de Septembre 2007 : « il faut que les baccalauréats professionnels et technologiques puissent être orientés vers leurs filières de réussite ».

Dans l'attente et donc dans l'espoir ...



### A propos

#### • Infirmière à plein temps

La F.C.P.E. a relancé ses démarches pour obtenir un poste d'infirmière à plein temps.

Aujourd'hui, le lycée ne dispose en effet que d'une attribution de 40 % dudit poste.

#### • Information et rencontres parents - professeurs

27.09.2007 – 18 h,  
classes de seconde  
02.12.2007 au matin,  
classes de seconde  
12.01.2008 au matin,  
classes de 1<sup>ère</sup> et de terminale

## Réponse aux questions de nos lecteurs

### Pourquoi une soirée théâtre ?

Lire, écrire, compter et ... parler.

Nous avons pu constater et analyser un déficit réel de l'emploi par les élèves du mot, du verbe, et en général de l'expression, sources pourtant de communication, de compréhension et de culture.

Ces aspects représentent à nos yeux une importance primordiale dans le cadre de l'éducation à apporter aux nouvelles générations appelées à faire la société de demain.

C'est pourquoi un projet, certainement à parfaire, est né des diverses discussions que nous avons pu avoir aux fins d'abattre les cloisons du mot et du verbe, ainsi que la peur décelée, sur ce point, chez beaucoup d'adolescents au cours de leur scolarité professionnelle et technologique.

Cette perspective peut se résumer en deux points :

- création d'ateliers d'expression et de théâtre,
- représentation au sein de l'établissement d'une pièce par des acteurs professionnels sensibles à cette démarche et venant en point d'orgue faire partager leur enthousiasme.

### Comment ont été choisies les entreprises fournissant aux élèves le trousseau et la coutellerie ?

Une commission paritaire a été constituée au sein du lycée, réunissant parents d'élèves et professeurs. Elle a diligenté des consultations auprès des sociétés concernées par ces marchés.

Une première sélection a été opérée et a débouché sur une présentation par chaque entreprise de ses produits.

Les critères de sélection ont été les suivants :

- rapport qualité/prix,
- service après vente,
- sérieux et pérennité du fournisseur,
- facilité de paiement.

C'est ainsi que deux sociétés ont été retenues, l'une pour le trousseau, l'autre pour la coutellerie.

### Pourquoi le siège de la F.C.P.E. Drouant-Médéric n'est pas situé au Lycée ?

Les textes applicables interdisent aux associations des parents d'élèves d'avoir leur siège dans les établissements scolaires.

Néanmoins, les courriers peuvent être envoyés ou déposés au lycée, même si pour des raisons de commodité, notamment pendant les vacances scolaires, et de rapidité de traitement, il est préférable d'adresser les correspondances au siège du conseil local de la F.C.P.E. : 8 rue d'Ulm – 75005 PARIS.

## Restaurant d'application

Le restaurant d'application du Lycée est ouvert à tous; vous pouvez y déjeuner du lundi au jeudi et y dîner le mercredi soir.

Plusieurs formules sont proposées le midi et, notamment, une formule brasserie rencontrant un vif succès.

Un tarif préférentiel est réservé aux parents d'élèves de la F.C.P.E. ainsi qu'à leurs invités.

Réservation indispensable auprès du secrétariat de M. Blasco, Chef des travaux, au 01 56 21 01 02.

### Interview de Monsieur Gilles Blasco, Chef de travaux du Lycée Jean Drouant

Merci à  
Monsieur Gilles  
Blasco,  
Chef de travaux du  
Lycée des Métiers  
de l'Hôtellerie Jean  
Drouant  
d'avoir accepté  
de répondre aux  
questions de la  
Tribune de Drouant  
pour ce numéro.

**Quel est le rôle du chef de travaux au sein du LMH JEAN DROUANT ?**  
Organiser et coordonner l'enseignement professionnel (professeurs et élèves), gérer la clientèle du restaurant pédagogique (réservation, communication, commercialisation etc.) et organiser les stages en entreprises.

**Comment est confectionnée la liste des entreprises accueillant les élèves de l'établissement pour les stages ?**

Cette liste est confectionnée d'une part avec les demandes des entreprises (postes demandés, projets proposés, lieux, durée etc.) et d'autre part avec les attentes des référentiels de formation. C'est la réunion de ces deux principaux paramètres qui font que l'établissement sera ou non dans le catalogue des stages des entreprises disponibles.

**Quelles sont les principales difficultés, y compris administratives, rencontrées au cours des stages ?**

Les difficultés rencontrées en cours de stage sont : maladie, accident du travail, inadaptation dans l'entreprise, et comportement. Il faut évaluer le problème et le traiter très rapidement pour réaffecter ou régler le différend.

**Quelles démarches peuvent être entamées pour résoudre ces problèmes ?**  
Nous essayons avec toute l'équipe de réaliser un suivi de plus en plus précis, comme la veille de stage par exemple durant l'été, avec un protocole adapté qui nous permet de limiter les difficultés,

**L'élaboration d'une charte qualité des stages en coordination avec les organisations professionnelles est-elle souhaitable ?**

Oui, si celle ci est respectée de tous !

**Comptez-vous développer la participation des élèves aux concours, y compris sous forme collective ?**

Oui, l'épanouissement professionnel des élèves qui réalisent des concours est flagrant donc cette idée fait partie des grands objectifs de ma démarche pour le lycée.

**Quel est l'apport pédagogique de ces concours pour les élèves ?**

Grâce à ces défis professionnels les élèves se cultivent et s'intéressent davantage à leur métier, ils apprennent d'autres choses, réalisent parfois des exploits personnels ou collectifs en remportant une épreuve, et cela leur permet également de se mesurer à d'autres camarades sans perdre de vue les grands fondements de ces métiers autour de la passion, de l'amour du travail bien fait et également pour acquérir dextérité et humilité professionnelle qui leur permettra de progresser.

---

### Renseignements pratiques



Proviseur : Monsieur Christian Badinand

Proviseur Adjoint : Madame Nicole Elbaz

Chef des travaux : Monsieur Gilles Blasco

Conseiller principal d'éducation : Madame Gbaguidi - 01 56 21 01 16

Conseiller principal d'éducation : Monsieur Marolleau - 01 56 21 01 26

Comptabilité : Madame Apaçarena - 01 56 21 01 26

Adresse du lycée : 20 rue Médéric 75017 Paris

Téléphone du lycée : 01 56 21 01 01

Télécopie du lycée : 01 56 21 01 19

Réservation pour le restaurant d'application : 01 56 21 01 02

---

À REMPLIR LISIBLEMENT EN MAJUSCULES. UNE LETTRE OU UN CHIFFRE PAR CASE. MERCI !

Avez-vous déjà été adhérent à la FCPE ? OUI  NON

Mère \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Père \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Tél. pro. \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Profession ----- Portable \_\_\_\_\_

	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	4 <sup>e</sup> enfant
nom de l'enfant				
prénom				
date de naissance				
établissement fréquenté				
classe fréquentée à la rentrée				

RENOYER UN BULLETIN PAR ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ.

### Adhésion <sup>1</sup>

Cotisation 24,00

Complément local ou don <sup>2</sup> + -----

(1) -----

### Je souhaite

participer aux activités du conseil local

être candidat au conseil d'école (maternelle, élémentaire)

être candidat au conseil d'administration (collège, lycée)

être délégué FCPE au conseil de classe. Laquelle ? -----

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

### Abonnements

La famille et l'école (national) 12,96

FCPE info Paris (FIP) version papier 9,00

(2) -----

Total (1)+(2) -----

Coordonnées du conseil local

**F.C.P.E.**  
**Drouant-Médéric**  
**8, rue d'Ulm**  
**75005 PARIS**

<sup>1</sup> le montant de l'adhésion donne lieu à la délivrance d'un reçu qui permet d'obtenir une réduction d'impôt (selon les dispositions fiscales en vigueur). Il inclut les abonnements à la Revue des parents (revue nationale) et à Liaisons laïques (revue parisienne).

<sup>2</sup> le don (montant libre) est d'usage si vous adhérez à un 2<sup>e</sup> conseil local. Si c'est le cas, nom de ce conseil local : \_\_\_\_\_

Une fois complété, le bulletin doit être remis au responsable FCPE de l'établissement ou, à défaut, renvoyé au Conseil départemental FCPE, 14 rue d'Astorg 75008 Paris

Conformément à la loi n°78.17 du 6 janvier 1978 Informatique et libertés, chaque adhérent dispose du droit d'information, de rectification et d'accès auprès de la FCPE.